

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.-

12 DEC. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye du mois décembre 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants :

BENEFICIAIRES	MONTANT
UNION DES BANQUES POPULAIRES	4.413 ✓
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	6.793 ✓
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	10.150 ✓
BANQUE DE KIGALI	44.719 ✓
COMPTE COURANT POSTAL	16.497 ✓
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	8.578 ✓
CESTRAR	150 ✓
TOTAL DES VIREMENTS	91.300 ✓

Arrêté à la présente étant à la somme de : NONANTE ET UN MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (91.300 FRW).

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 1.89.18.02.01.02

Inscrit sous poste n° 15 du 1.12.1989

Kigali, le 1.12.1989

La Gestionnaire des Crédits  
MUKAKABERA Joie-Claire

*Mukakabera*

*Mukakabera*  
12/12/89

Fait à Kigali, le 23 novembre 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire.

*Mukakabera*



OP 1997 du 13-12-89



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.-

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye du mois décembre 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants :

BENEFICIAIRES	MONTANT
UNION DES BANQUES POPULAIRES	4.413
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	6.793
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	10.150
BANQUE DE KIGALI	44.719
COMPTE COURANT POSTAL	16.497
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	8.578
CESTRAR	150
<b>TOTAL DES VIREMENTS</b>	<b>91.300</b>

Arrêté à la présente étant à la somme de : NONANTE ET UN MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (91.300 FRW).

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 1.89.18.02.01.02

inscrit sous poste n° 15 du 1.12.1989

Kigali, le 1.12.1989

La Gestionnaire des Crédits  
MUKAKABERA Joie-Claire

*Mukakabera*

Fait à Kigali, le 23 novembre 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire.

*Mukakabera*





REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.-

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye  
du mois décembre 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les  
virements suivants :

BENEFICIAIRES	MONTANT
UNION DES BANQUES POPULAIRES	4.413
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	6.793
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	10.150
BANQUE DE KIGALI	44.719
COMPTE COURANT POSTAL	16.497
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	8.578
CESTRAR	150
<b>TOTAL DES VIREMENTS</b>	<b>91.300</b>

Arrêté à la présente étant à la somme de : NONANTE ET UN MILLE TROIS  
CENT FRANCS RWANDAIS (91.300 FRW).

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 1-89-18-02-0102

Inscrit sous poste n° 15 du 1/12/19 89

Kigali, le 1/12/19 89

La Gestionnaire des Crédits:

MUKAKABERA Joie-Claire

*[Signature]*

Fait à Kigali, le 23 novembre 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire.

*[Signature]*

